



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 145 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire de la Côte-du-Sud a annulé l'entente avec le service de garde Le Farfadet pour les élèves de l'école Beaubien à Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE, comme parents, nous ne sommes pas d'accord avec cette décision;

CONSIDÉRANT QUE notre directrice nous dit qu'elle est devant un fait accompli;

CONSIDÉRANT QUE notre commissaire d'école n'a pas bien su nous représenter;

CONSIDÉRANT QUE nous avons rencontré la commission scolaire et qu'elle ne veut rien entendre;

CONSIDÉRANT QUE, dans d'autres écoles desservies par la même commission scolaire, les ententes avec leur service de garde sont maintenues;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts par Le Farfadet répondent vraiment mieux aux besoins de nos enfants;

CONSIDÉRANT QUE, selon la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, tout enfant a le droit de recevoir, jusqu'à la fin de l'enseignement primaire, des services de garde éducatifs personnalisés de qualité;

CONSIDÉRANT QUE vous êtes notre dernier recours;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons l'intervention du gouvernement, plus particulièrement de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, afin que l'entente avec le service de garde Le Farfadet soit maintenue.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Norbert Morin, Montmagny-L'Islet

Le 7 juin 2011